

**ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Nombre de Conseillers : En exercice : 48 Présents : 40	Séance du : 3 mars 2025	Date de publication : 12 mars 2025
--	----------------------------	---------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 25 février 2025, s'est réuni à la Communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - BOUDOUBE Paul - DECARD Guillaume - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - LEMAITRE Didier - LOMBARD Danièle - LONGO Gilles - SOLER Annie - REGGIANI Jean-Paul - BOYER Max - CORDINA Pierre - LEROY Carine - BARKALLAH Nassima - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - RENARD Patrick - BARBIER Jean-Louis - KARBOWSKI Ariane - BRENDLE Karen - BONNEMAIN Emmanuel - SERT Richard - RAMI Hafida - DEBAISIEUX Jean-François - BLANC Sylvie - GRILLET Maxime - MORENVAL Fabrice - JEANPIERRE Jimmy - MION Jérôme - BOUVARD Martine - FABRE Julien - DEMONEIN Caroline - TISSIER Ken - ZUCCO Yvonne.

REPRESENTES : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : RACHLINE David donne procuration à MASQUELIER Frédéric - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard donne procuration à LONGO Gilles - BESSERER Christian donne procuration à FABRE Julien - HUMBERT Cédric donne procuration à LEROY Carine - PETRUS BENHAMOU Martine donne procuration à LANCINE Brigitte - CREPET Sandrine donne procuration à LAUVARD Sonia.

NON REPRESENTES : FRADJ Laurence - POUSSIN Julien.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SOLER.

FINANCES

*

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

*

- N° 17 -

Mme CHIODI, Vice-Présidente, expose :

Il est rappelé que :

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat sur les orientations budgétaires constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

1. de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
2. d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité, ce débat ne donne pas lieu à un vote de la part du Conseil communautaire.

A la suite de cet exposé,

VU les articles L.2312-1, L.5211-36 et D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport sur les orientations budgétaires 2025 transmis aux élus communautaires,

VU l'avis de la Commission des assemblées,

le Conseil communautaire est invité à :

PRENDRE ACTE de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2025.

DEBATTRE en séance des orientations budgétaires pour 2025.

PRENDRE ACTE à l'issue de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2025.

LE CONSEIL,

APRES avoir entendu l'exposé de **Mme CHIODI, Vice-Présidente,**

ET A LA DEMANDE de M. LE PRESIDENT,

APRES en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LA DÉLIBÉRATION PRENANT ACTE DU DEBAT.

FAIT et DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

La Secrétaire de séance

Frédéric MASQUELIER

Annie SOLER